



Affaires mondiales Canada : Dialogue sur la politique étrangère féministe

Merci de contribuer au dialogue sur la politique étrangère féministe. Nous vous invitons à fournir votre contribution ci-dessous en respectant la limite établie de cinq pages et demie (5,5 pages) maximum.

Auto identification:

Nom(s): Marie-Christine Bélanger, Directrice Service-conseil et Innovation

Pronom de genre: elle

Organisation: SOCODEVI

Courriel : m.belanger@socodevi.org

Veuillez préciser si vous soumettez cette contribution:

- ☐ À titre individuel
- ☒ Au nom de votre organisation
- ☐ Au nom d'un groupe d'individus ou organisations

Veuillez indiquer les domaines sur lesquels porte votre contribution

- ☒ Considérations générales
- ☐ Renforcement des liens diplomatiques
- ☐ Femmes, paix et sécurité
- ☒ Réponse aux vulnérabilités en évolution
- ☐ Transformation numérique inclusive
- ☐ Autre : prière de spécifier

Contribution écrite:

1. Introduction

SOCODEVI répond à l'appel au dialogue d'Affaires Mondiales Canada (AMC) pour l'élaboration d'une politique étrangère féministe du Canada (PÉFC). SOCODEVI est une organisation non gouvernementale qui travaille depuis 35 ans en appui aux coopératives comme moteur de développement économique durable et inclusif. Notre objectif est d'améliorer les conditions de vie des communautés en développement. SOCODEVI accueille positivement l'annonce du Canada de vouloir concerner les efforts promus par la politique d'aide internationale féministe du Canada (PAIFC) dans une politique englobant l'ensemble de l'action étrangère canadienne. Notre expérience confirme l'importance d'inclure tous les groupes vulnérables, comme le sont les femmes et les filles, dans toute leur diversité, à tous les niveaux d'intervention. Pour ce faire, SOCODEVI s'appuie sur une équipe multidisciplinaire composée de plus de 300 employé.es incluant une équipe en égalité des genres qui regroupe 4 conseillères à l'égalité des genres (ÉG) au siège social et plus de 40 employé.es spécialisé.es dans le développement et la mise en application des stratégies et mesures d'inclusion et d'ÉG. Nos actions s'appuient sur une approche féministe transversalisée et sur une politique institutionnelle d'ÉG¹ qui oriente l'ensemble de nos projets.

C'est riche de cette expertise que SOCODEVI souhaite contribuer au dialogue avec AMC pour une PÉFC intégrée. Nous avons choisi d'aborder les angles qui répondent davantage à nos champs d'actions, confiant.es que d'autres organisations et partenaires sauront développer les aspects que nous n'explorerons pas ici, mais qui demeurent tout aussi importants.

2. Considérations générales

D'entrée de jeu, il nous paraît essentiel d'aborder quelques considérations générales de fond. Premièrement, une lacune de la PAIFC qui devrait être corrigée dans l'élaboration de la PÉFC est l'absence de définition de l'approche féministe à laquelle le Canada souhaite se rattacher. Le mouvement féministe, par son histoire et son évolution continues, s'exprime dans une grande diversité. Il est nécessaire de préciser, en concertation avec ce dernier, les bases théoriques féministes sur lesquelles la PÉFC reposera. Le féminisme intersectionnel étant relativement émergent, il est utile d'en préciser les grandes orientations ou du moins d'y référer de manière explicite et directive, circonscrivant ainsi les paramètres d'interprétation de la politique, sans toutefois évacuer les perspectives locales.

Deuxièmement, il importe de s'inscrire dans une cohérence des stratégies et des actions. Une PÉFC doit être féministe dans l'ensemble de ses champs d'activités, assumant les défis implicites d'une telle position. AMC doit se doter des ressources compétentes et suffisantes pour l'analyse féministe et s'assurer que sa PÉFC imprègne chacun de ses départements et de ses plans d'actions. L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) doit être utilisée à l'interne, comme à l'externe. Cet outil est indispensable bien qu'il puisse être amélioré. De même, les exigences de suivi et évaluation doivent s'arrimer aux caractéristiques d'une approche féministe aspirant à la transformation des structures qui créent et perpétuent les inégalités. Il est important de rappeler que l'ÉG est un objectif qui s'inscrit dans la logique des droits de la personne et non seulement un instrument pour lutter contre la pauvreté. Le droit à l'égalité est une fin poursuivie dans une perspective à long terme, ancrée dans un processus, et les instruments de mesure des transformations des relations de pouvoir doivent répondre à cette réalité de manière féministe et décolonisatrice en incluant les populations concernées tout au long du processus.

1 Politique égalité des genres de SOCODEVI [En ligne] : <https://socodevi.org/wp-content/uploads/2020/10/socodevi-ressources-outils-politique-egalite-genre.pdf>

3. Domaines d'action émergents ayant des incidences sur l'égalité des genres

L'économie solidaire devrait s'intégrer à une PÉFC. Le modèle coopératif et associatif qui en fait partie gagne à être promu et appuyé alors qu'il contribue fortement au développement économique durable et au commerce international. En effet, les coopératives emploient 280 millions de personnes, soit 10 % de la population active mondiale et plus de 12 % de l'humanité appartient à l'une des trois millions de coopératives dans le monde². Les coopératives ont un fort potentiel de réduction de la pauvreté et des vulnérabilités, d'amélioration de la résilience et d'incidence sur l'égalité des genres, alors qu'elles stimulent la transformation sociale et renforcent les communautés dans la réduction des inégalités sociales et économiques. Ce modèle va ainsi de pair avec les intérêts et les valeurs canadiennes.

L'application des valeurs et des principes coopératifs universels crée un environnement favorable à l'inclusion et à une diminution des inégalités, à l'intérieur des organisations coopératives tout comme dans les communautés qui les accueillent. Parce qu'elles sont au service de leurs membres, les coopératives ont le potentiel de répondre aux besoins spécifiques des femmes de la communauté, comme productrices, entrepreneures et usagères, et aux besoins des personnes d'autres groupes marginalisés ou exclus de l'économie formelle, tels les jeunes, les autochtones ou les personnes âgées. S'appuyant sur une gouvernance inclusive, les coopératives contribuent aussi à renforcer le leadership des femmes et leur pouvoir décisionnel. Les coopératives permettent à des personnes aux ressources limitées de mettre en commun ce qu'elles ont pour accéder à des conditions économiques plus prospères.

C'est ainsi qu'une PÉFC devrait miser sur un appui fort et soutenu à cette économie solidaire alors que les coopératives couvrent un large éventail de secteurs économiques et de besoins sociaux tant en milieu urbain que rural. La polyvalence du modèle coopératif permet la création d'initiatives innovantes axées sur les opportunités locales de développement économique durable. Il permet également de répondre aux besoins engendrés par les crises sociales, environnementales ou climatiques en agissant comme levier pour la protection de l'environnement, de la lutte aux changements climatiques (CC) et de l'adaptation aux réalités changeantes. Pourtant, malgré leur contribution au développement social et économique, l'environnement politique, économique et juridique limite ou permet leur développement et c'est entre autres à ce niveau qu'une PÉFC peut contribuer positivement. Alors que les coopératives ont un potentiel énorme de réduire les inégalités par l'inclusion, elles ont besoin d'un cadre législatif et commercial propice au développement de leurs activités et à la consolidation de leur structure organisationnelle.

Le financement des initiatives de développement économique reste un défi. Sortir du modèle économique traditionnel capitaliste appuyé sur une logique d'exploitation des ressources dans une perspective de croissance indéterminée, implique de réviser les stratégies de production et de partage de la richesse et de reconsidérer notre relation aux ressources et aux milieux de vie. La future PÉFC doit se centrer sur la justice climatique étant donné que les CC sont parmi les plus gros défis de notre ère et qu'ils exacerbent les inégalités et les vulnérabilités déjà existantes. D'une part, une PÉFC pourrait doter le Canada d'orientations fortes pour un développement respectueux de l'environnement et des populations, pour assurer que les femmes et groupes marginalisés soient parties prenantes des processus de discussions, négociations et décisions, qu'ils aient une place au sein des instances de gouvernance et que leurs expertises et expériences soient reconnues et valorisées. Dans cette lignée, il convient de s'inspirer des meilleures pratiques issues des multiples initiatives de lutte et d'adaptation aux CC, qui ont un impact

2 Alliance Coopérative Internationale (ACI). (2018). « Faits et chiffres – Les coopératives ne sont pas un phénomène marginal ». ACI. [En ligne] Repéré à <https://www.ica.coop/fr/coop%C3%A9ratives/faits-et-chiffres>

différencié sur les femmes et les autres groupes vulnérables, et d'assurer une redistribution équitable des richesses pour que le développement bénéficie au plus grand nombre.

Pour ce faire, il est nécessaire de réfléchir aux modes de financement des initiatives de développement portées par les femmes. Le partage des risques et responsabilités doit articuler une plus grande cohérence. Le mouvement coopératif et mutualiste peut participer, par l'accès aux crédits et aux investissements, à cette répartition plus équitable des retombées du développement. Pour y parvenir, AMC doit prendre en considération les barrières et obstacles qu'affrontent les groupes discriminés dans leur réponse aux critères de sélection exigeants qui limitent leurs capacités à contribuer effectivement aux actions de développement.

4. Réponse aux vulnérabilités en évolution

La PÉFC doit se construire en accord avec les Objectifs de développement durable (ODD), qui, en plus de viser spécifiquement l'ÉG, promeuvent celle-ci de manière transversale à l'ensemble des Objectifs, ne laissant personne derrière. De plus, elle doit s'inscrire en concordance avec la 21^e Conférence des parties (COP 21), qui recherche les perspectives de la société civile afin de faire contribuer toutes les expertises à la lutte et à l'adaptation aux CC. À travers ces synergies, AMC sera mieux outillé pour faire face, dénoncer, combattre et s'adapter aux vulnérabilités en évolution des personnes concernées par ses actions, particulièrement les femmes et les filles rurales, principales actrices de la petite agriculture paysanne.

Une première sensibilité, souvent rencontrée dans les interventions de SOCODEVI, est l'accès à la terre, en particulier celui des femmes rurales productrices. Étant une ressource productive indispensable à l'agriculture, la terre est pourtant difficilement accessible pour les familles pauvres et de façon spécifique pour les femmes de ces familles qui voient leur droit en la matière brimé par des lois, formelles ou coutumières, rigides et discriminatoires aux plans juridique et culturel. Le manque d'accès à la terre rend son utilisation et son contrôle insécures, de même que la division sexuelle du travail légitimise cet engrenage. Pourtant actrices de premier plan pour nourrir l'humanité, ces femmes productrices pourraient contribuer davantage à la souveraineté alimentaire locale et mondiale : « *Les femmes produisent de 60 à 80 [%] des aliments dans la plupart des pays en développement et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale.* »³ tandis qu'elles sont propriétaires de moins de 2 % des terres⁴. Le plaidoyer et les appuis divers à cet égard devraient être davantage visibilisés, puis intensifiés pour contrer l'accaparement des terres par les industries, oligarchies et groupes illicites tel que le narcotrafic, avec complicité ou complaisance des gouvernements et au détriment de l'environnement et de la petite agriculture paysanne, nourrice majoritaire des peuples. Face à ces utilisations privilégiées pour des intérêts économiques et politiques au plus petit nombre, le Canada a un rôle à jouer à travers les préceptes féministes de sa politique étrangère, conciliant ainsi développement économique responsable et le développement local des populations vulnérables.

En second lieu, la PÉFC doit miser sur la petite agriculture paysanne menée par les femmes qui constitue 45% de la main-d'œuvre agricole et jusqu'à 60% pour l'Afrique. Puisque : « *Si les agricultrices jouissaient du même accès aux ressources que les hommes, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde pourrait diminuer de 150 millions grâce aux gains de productivité* »⁵, il est impérieux de promouvoir des interventions et outils d'autonomisation pour ces dernières. De plus, la création et le renforcement des associations de femmes, des réseaux d'agricultrices et des regroupements

3 FAO. (s.d.). « Les femmes et la sécurité alimentaire ». FAO Focus. [En ligne] Repéré à <http://www.fao.org/focus/f/women/Sustin-f.htm>

4 *Idem*

5 FAO. (2016). « Les femmes détiennent la clé du succès afin de parvenir à un monde libéré de la faim et de la pauvreté ». FAO. Rome. [En ligne] Repéré à <http://www.fao.org/news/story/fr/item/460282/icode/>

communautaires inclusifs favorisent le partage des savoirs et des succès en lien avec la petite agriculture paysanne et ainsi améliorent sa portée, sa durabilité et son efficacité. Enfin, une approche féministe met l'accent sur la valorisation des savoirs des femmes et leur inclusion dans les chaînes de valeur, reconnaissant ainsi leur agentivité dans le développement des communautés. Cela comprend de les outiller et de les valoriser au sein de chaînes de valeur dites masculines, de même que de favoriser leur inclusion dans les différents maillons historiquement masculins, tablant sur la reconnaissance de leurs compétences et de leur travail ; favorisant du même coup une rémunération et une répartition plus équitable et durable des retombées économiques et sociales.

Une troisième vulnérabilité importante à prendre en compte dans une PÉFC est la résilience et l'adaptation aux CC dont les femmes sont majoritairement la proie par contraste avec leurs compétences et leurs pratiques en la matière. À cet effet, l'agroécologie, l'agro-biodiversité et l'agroforesterie offrent des stratégies porteuses pour réduire les risques et effets négatifs des variations climatiques dans les programmes portant sur la sécurité alimentaire et l'agriculture. Les actions d'AMC devraient mettre l'emphase sur la résilience climatique agricole qui reconnaît le savoir-faire environnemental des femmes, met en œuvre l'agroécologie et favorise l'accès à la terre. Il serait en outre opportun de miser sur les stratégies de prévention, d'atténuation et d'adaptation aux CC qui correspondent aux savoirs spécifiques des femmes acquis par leurs divers rôles d'utilisatrices et administratrices de ressources environnementales, de soutiens économiques ainsi que de dispensatrices de soins et de services communautaires.

5. Amélioration, application et progression internes de l'approche féministe

Toujours en vertu d'assurer la cohérence de la portée et de l'action de l'approche féministe de la future PÉFC, il est opportun de mettre en œuvre le plus de concertation possible avec le commerce international, l'aide internationale et les relations diplomatiques. Dans une même lignée, la synergie entre les différents organismes partenaires doit être favorisée en vue de mettre de l'avant la complémentarité et la coopération entre ceux-ci, plutôt que de miser sur la compétition dans le secteur qui mine l'efficacité, la pertinence, la portée et la crédibilité des actions et des messages véhiculés. La reconnaissance de la performance collective, pourrait, entre autres, contribuer à cet objectif.

Il est également recommandé de bâtir la crédibilité et la valorisation de l'approche féministe employée en assurant sa réalisation institutionnelle et en plaidant au niveau national pour ainsi dire « prêcher par l'exemple ». Promouvoir et assurer la participation des femmes dans les conseils d'administration ainsi que la parité dans les équipes de travail en sont des illustrations concrètes. À cet effet, une étude récente du PNUD, qui a inclus des données provenant de 75 pays, a révélé que 91 % des hommes et 84 % des femmes ont des préjugés sexistes à l'égard des femmes. Les préjugés organisationnels peuvent influencer les politiques, les processus et la prise de décision, ainsi que l'environnement et la culture de travail. La façon dont les organisations considèrent le genre influence l'environnement de travail. Il convient de noter que les programmes tenant compte de l'ÉG et les interventions en matière de violence basée sur le genre (VBG) peuvent ne pas être jugés prioritaires en raison du manque de financement. AMC devrait donc mettre à disposition les fonds nécessaires à la réalisation de ses objectifs féministes afin d'assurer

des résultats de qualité. Enfin, la recherche comportementale montre que les préjugés sexistes sont répandus et difficiles à surmonter par la seule formation⁶.

Le Canada peut être fier de son initiative et AMC devrait se fixer l'objectif et les moyens de cultiver le rayonnement de son positionnement féministe sur la scène internationale pour inspirer d'autres pays à emboîter le pas. AMC peut se joindre aux autres nations leaders d'un mouvement féministe élargi et accompagner ses homologues internationaux à, non seulement, suivre le modèle féministe canadien, mais aussi à innover dans une perspective féministe ancrée dans chaque réalité propre et laissant place à toute sa diversité.

6. Conclusion

En conclusion, nous souhaitons remercier AMC pour son appel au dialogue et réitérer l'intérêt de SOCODEVI d'y participer. Ces quelques réflexions rappellent d'abord l'importance d'établir des bases théoriques féministes solides, appuyées sur des outils et ressources d'analyse adaptés. Elles se focalisent ensuite sur le fort potentiel du mouvement coopératif comme outil de développement compatible avec une transformation durable des structures d'inégalité et d'oppression pour la construction d'un modèle de développement économique et social inclusif. D'autre part, nous rappelons l'importance d'insérer les efforts de la PÉFC dans le sillage des engagements pour les ODD et de la COP 21 pour la lutte aux CC, renforçant la relation entre l'autonomisation des femmes et la construction d'un monde respectueux de l'environnement et empreint de justice sociale où les femmes ont accès à la terre et participent dans les instances décisionnelles ayant trait au développement économique et social de leur communauté. Finalement, nous encourageons AMC à faire preuve de courage en se dotant d'un plan d'action ambitieux pour l'atteinte de l'égalité des genres ainsi que d'une stratégie pouvant rallier d'autres états à sa suite.

6 Harvard Humanitarian Initiative (Sharma, V. & Scott, J.). (2020). « How “de-biasing” humanitarian organizations could lead to more gender-equitable programming during COVID-19 and beyond ». Harvard Humanitarian Initiative. Research and education to empower communities in crisis. [Online] Located at <https://medium.com/@harvardhumanitarian/how-de-biasing-humanitarian-organizations-could-lead-to-more-gender-equitable-programming-during-c22763e9c517>